



Direction Générale
des Services
Tél. : 03.29.62.42.17.

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
de la SEANCE du 11 Décembre 2015

Présidence :

M. Bernard GODFROY, *Maire*.

Étaient présents :

M. GODFROY, M^{me} WININGER, M. DURUPT, M^{me} CHARLES, M. MARIE SAINT GERMAIN (à partir de la question 3), M^{me} THIRION, M. JACQUEL, M^{me} PERRIN, M. SCHULMEYER, M^{me} DUVAL, M^{me} FORGIARINI, M^{me} SOSNOWSKI, M^{me} CHOFFEL, M^{me} CLAUDE, M. HUTTER, M. POIROT, M^{me} COLLIN, M. SAINT-DIZIER, M. HEYOB, M. GALLAIRE, M. SCHILD, M^{me} MATHIEU, M. TISSERAND, M. CHATTON, M^{me} TISSERANT, M^{me} PARMENTIER, M^{me} DIDIER, M. LAINE.

Procuration :

Madame Danielle HANTZ qui donne pouvoir à Madame Rose Marie COLLIN.

Secrétaire de Séance :

M. Alexandre SCHILD.

Assistaient à la Séance :

M^{me} Catherine HUMBERTCLAUDE, *Directrice Générale des Services*,
M. Pascal GRANDEMANGE, *D^{teur} des Services Techniques Municipaux*,
M^{me} Lélia CLEMENT, *Responsable du Service Finances - Comptabilité*,
M^{me} Assia AMMOUR-LENOIR, *Chargée de Communication*,
M^{me} Virginie VINCENT, *Adjoint Administratif*.

Monsieur Bernard GODFROY, *Maire*, ouvre la séance et demande à Monsieur Alexandre SCHILD, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

Il informe les membres de l'Assemblée qu'il a reçu les excuses de :

- Madame Danielle HANTZ qui donne pouvoir à Madame Rose Marie COLLIN
- Monsieur Mikaël MARIE SAINT GERMAIN sera en retard.

L'effectif est donc de 27 membres présents + 1 procuration.

Monsieur le Maire propose de passer aux communications.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Attribution de subventions :

Il donne connaissance des différentes subventions attribuées à la Ville de REMIREMONT depuis la dernière séance de Conseil Municipal :

Direction Régionale des Affaires Culturelles D.R.A.C. :

. 5 775 € pour la restauration de deux œuvres des Musées représentant 66 % de la dépense estimée à 8 700 € H.T.

Région Lorraine :

. 150 000 € pour les travaux de rénovation / agrandissement de la piste d'athlétisme du Stade Municipal de Béchamp.

Etat :

. 240 000 € par arrêté du 05 Novembre 2015 de Monsieur le Préfet portant attribution de subvention DETR pour les travaux de rénovation / agrandissement de la piste d'athlétisme du Stade Municipal de Béchamp.

Une information pratique maintenant...

Pour les prochaines séances, et comme cela avait déjà été demandé en Juin 2014, il est possible de recevoir, par voie postale ou par courriel, l'ensemble des documents relatifs au Conseil Municipal et aux Commissions s'y rattachant. Si l'envoi par mail intéresse les élus, Monsieur le Maire les remercie de bien vouloir compléter la feuille qui circulera avec le registre des délibérations à signer.

Prochains Conseils Municipaux

Il informe également que les prochains Conseils Municipaux auront lieu les 26 Février (Débat d'Orientations Budgétaires) et 08 Avril prochains à 20 h 30 (Budget).

Verre de fin d'année en fin de séance :

Ce conseil étant le dernier de l'année, Monsieur le Maire propose de se retrouver autour du verre de l'amitié qui sera servi au Salon des Mariages à l'issue de la présente séance.

➤ **Condoléances :**

Il informe ses collègues qu'il a, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, adressé de sincères condoléances :

- A **Gérard SAINT-DIZIER**, à l'occasion du décès de sa maman, dont les obsèques ont été célébrées le Samedi 14 Novembre dernier en l'Église de Saint-Amé.

Il tient à saluer le retour de sa collègue, **Jeannette FORGIARINI**, qui avait dû s'absenter pour problèmes de santé.

Il annonce également le départ en retraite, demain après son service, de son collègue **Jean-Claude HUTTER**.

REMERCIEMENTS :

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance d'un courrier de remerciements parvenu en Mairie, il s'agit de celui :

➤ **Suite à envoi de Condoléances :**

- De **Gérard SAINT-DIZIER**, très touché par les marques d'affection exprimées lors du décès de sa maman.

Monsieur le Maire propose alors d'approuver les différents comptes-rendus.

Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 30 Octobre 2015 :

Concernant le dossier des Romary Awards, Madame MATHIEU signale qu'elle et les membres de son opposition, avaient voté contre lors du précédent Conseil Municipal, et non qu'ils s'étaient abstenus. Monsieur le Maire prend note de sa remarque.

Il rassure également Madame MATHIEU qui avait quelques appréhensions sur le bon déroulement de cette manifestation et sa continuité.

Monsieur TISSERAND tient à préciser qu'ils ont voté contre le numéraire et non contre cette cérémonie.

Sans autre remarque, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 30 Octobre 2015, le compte-rendu de la réunion conjointe de la Commission des Travaux, de la Commission de l'Urbanisme et de la Commission de la Circulation et du Stationnement du 24 Novembre 2015 et le compte-rendu de la réunion de la Commission de la Culture du 30 Novembre 2015 sont adoptés à l'unanimité.

Compte-rendu de la réunion de la Commission du Tourisme, de la Communication et de l'Environnement du 26 Novembre 2015 :

Monsieur LAINE souhaite faire une remarque sur la parution du bulletin municipal. Il souhaite notamment que soient maintenues les pages de libre expression et propose de réaliser, en plus du bulletin annuel, 3 périodiques, soit 4 parutions par an.

Madame PARMENTIER s'inquiète du mode de distribution, notamment pour les personnes âgées.
Monsieur TISSERAND pense que cette question aurait pu être débattue en Conseil Municipal et pas seulement en Commission. Il rappelle également qu'une délibération a été prise lors du dernier Conseil Municipal concernant la création d'un poste en communication.
Monsieur DURUPT remercie Jean-Benoît TISSERAND pour les actions menées ainsi que Claude JACQUEL, qui ont bien fait d'insister pour avoir cette place.

Par conséquent, le compte-rendu de la réunion de la Commission du Tourisme, de la Communication et de l'Environnement du 26 Novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Puis, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Urbain - Compte-rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Commercial et Artisanal - Compte-Rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

Monsieur Mikaël MARIE SAINT GERMAIN arrive.

L'effectif est donc de 28 membres présents + 1 procuration.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation de certaines attributions du Conseil Municipal - Administration Générale - Compte-rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

FINANCES - Dégâts au bien public - Règlement de dommages - Autorisation de recettes :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise la Trésorerie Principale de Remiremont à procéder au recouvrement des sommes dues à la Ville en règlement des dommages causés au bien public.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) : modification de statuts :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SDANC présentée en conformité avec la délibération 18/15 du 27 Octobre 2015 dudit SDANC.

FINANCES - C.C.A.S./E.H.P.A.D. Le Châtelet - Avance de trésorerie :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions à l'effet de réaliser l'avance de 1 000 000,00 d'Euros présentée dans les conditions de versement et de remboursement relatées dans son exposé. Il accepte les conditions :

- d'ouverture de ligne de trésorerie pour 1 367 000 € au taux Euribor 3 mois avec marge de 0,95 %,
- d'emprunt long terme complémentaire de 884 000 € sur 25 ans.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis défavorable au projet présenté et, par 23 voix pour et 6 abstentions (M^{me} MATHIEU, M. TISSERAND, M. CHATTON, M^{me} TISSERANT, M^{me} PARMENTIER, M^{me} DIDIER)

propose la création d'une Communauté d'Agglomération associant 6 Communautés de Communes, représentant 40 communes et 82 500 habitants :

- Les 5 Communautés de Communes formant le périmètre actuel du PETR de Remiremont et de ses Vallées : Les Ballons des Hautes Vosges, Terre de Granite, la Haute Moselotte, la Porte des Hautes Vosges et Vosges Méridionales,
- La Communauté de Communes de Gérardmer - Monts et Vallées.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Ouverture des commerces le dimanche - Avis du Conseil Municipal :

Le Conseil, par 25 voix pour, 2 abstentions (*M^{mes} THIRION et COLLIN*) et 2 contre (*M. HEYOB et LAINE*), émet un avis favorable à la proposition de détermination d'ouverture des commerces le dimanche tel qu'indiqué dans l'exposé des motifs, à savoir :

- **Pour l'ensemble des commerces romarimontains, à l'exclusion des commerces d'ameublement et alimentaires de plus de 2 500 m²** : dimanches 3 janvier, 20 mars, 24 avril, 15 et 22 mai, 5 juin, 3 et 31 juillet, 7 août, 2 octobre, 11 et 18 décembre 2016.

- **Pour les commerces d'ameublement** : dimanches 3 janvier, 27 mars, 2 octobre, 11 et 18 décembre 2016.

- **Pour les commerces alimentaires de plus de 2 500 m²** : dimanches 27 novembre, 11 et 18 décembre 2016.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Acquisition du Fort du Parmont - Autorisation de signature :

Le Conseil, par 23 voix pour et 6 abstentions (*M^{me} MATHIEU, M. TISSERAND, M. CHATTON, M^{me} TISSERANT, M^{me} PARMENTIER, M^{me} DIDIER*), autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement d'acquiescer ainsi que l'ensemble des documents rendus nécessaires au transfert de propriété et notamment l'acte administratif d'acquisition à intervenir. Il demande au Préfet l'application du régime forestier aux terrains boisés à compter de leur acquisition, sachant que ceux-ci correspondent approximativement aux parcelles cadastrées BC 57 et BC 60 à l'exception des abords immédiats et non boisés du Fort, dont la délimitation exacte par géomètre expert doit intervenir prochainement.

PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs - Modification :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête telles que présentées les modifications du tableau des effectifs du Personnel Municipal et autorise Monsieur le Maire à procéder, dans le cadre des effectifs prévus audit tableau modificatif et selon les formes et conditions réglementaires, à la nomination des agents concernés à la date qu'il jugera opportune.

PERSONNEL TERRITORIAL - Contrat Groupe d'Assurance des Risques Statutaires du personnel - Adhésion à la consultation :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à charger le Centre de gestion des Vosges de lancer la procédure de marché public en vue, le cas échéant, de souscrire pour le compte de la collectivité, des conventions auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Il précise que ces conventions auront une durée de 4 ans, à effet au 1er janvier 2017 et devront couvrir tout ou partie des risques présentés dans la délibération. Il informe également que le régime du contrat est en capitalisation intégrale et dit que la décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

FINANCES - Budget - Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption d'un budget :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater sur l'Exercice 2016, toutes dépenses d'investissement à intervenir et dont le montant n'excède pas le quart des crédits ouverts au Budget de l'Exercice 2015. Enfin, il dit que ces crédits seront inscrits au Budget 2016 lors de son adoption.

FINANCES - Créances irrécouvrables - Exercice 2015 : Admissions en non-valeur :

Compte tenu de l'irrecouvrabilité des créances, le Conseil, à l'unanimité accepte l'admission en non-valeur de la liste de créances irrécouvrables d'un montant total de 531.43 €, et l'inscription au Budget 2015 des sommes de 442.43 € et de 89 €.

FINANCES - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2015 - Recouvrement auprès des occupants d'immeubles communaux :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise M^{me} le Trésorier Principal, Receveur Municipal, à faire recette au titre de l'Exercice 2015, de la somme de 3 785,00 € représentant le montant des recouvrements de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères auprès des occupants d'immeubles communaux.

FINANCES - Cinéma "Le France" - Opération "tickets jeunes" - Avenant n° 9 à la convention :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 9 à la convention liant la Ville à la Société « Les Écrans du Grand Est », avenant ayant pour objet la reconduction pour l'exercice 2016 de l'opération « tickets jeunes » mise en place en 2007. Il l'autorise en outre à inscrire au budget les sommes de 5 770.00 € en dépense correspondant à l'utilisation de 1 000 tickets mis à la disposition de la Ville par le cinéma et de 5 000.00 € en recette, correspondant à la vente de ces 1 000 tickets auprès des jeunes.

FINANCES - Travaux de voirie - Programme 2016 - Avant-projet sommaire :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve dans toutes ses dispositions le dossier d'avant-projet sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux de voirie, programme 2016. Il constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 250 000 €uros TTC et sollicite, pour en assurer le financement, une subvention du Département des Vosges.

FINANCES - Travaux d'entretien des chemins communaux - Programme 2016 - Avant-projet sommaire :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve dans toutes ses dispositions le dossier d'avant-projet sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux d'entretien des chemins communaux, programme 2016. Il constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 55 000 €uros.

FINANCES - Travaux d'éclairage public - Programme 2016 - Mise aux normes du réseau - Avant-projet sommaire :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve dans toutes ses dispositions le dossier d'avant-projet sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux d'éclairage public, programme 2016. Il constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 100 000 €uros TTC et sollicite, pour en assurer le financement, une subvention du Département des Vosges.

Sans question diverse, Monsieur le Maire clôt la séance et invite, comme convenu, chacune et chacun au pot de l'amitié servi au Salon des Mariages.

La séance est levée à 22 h. 10.

A REMIREMONT, le 17 Décembre 2015

Le Maire,
Bernard GODFROY